AMR30
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU GARD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cendras, le 17 novembre 2026

Projet de Loi de Finances (PLF) 2027 :

Opération mairies fermées face à l'austérité

Appel à une fermeture symbolique des mairies le mardi 24 novembre 2026

Du 24 au 26 novembre, à l'occasion du 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France qui se tiendra à Paris, les 10 communes du collectif des Hautes Cévennes fermeront symboliquement leurs portes en guise de protestation à l'austérité du Projet de Loi de Finances 2027.

L'AMR 30 soutient pleinement l'initiative du collectif des Hautes Cévennes et appelle toutes ses communes adhérentes à fermer leur mairie le mardi 24 novembre, au moins une demi-journée. Une action durant laquelle l'accueil du public ne sera donc pas assuré (sauf en cas d'extrêmes urgences) dans les communes participantes. Il ne s'agit pas de pénaliser les habitants, mais au contraire de les alerter sur les risques qui pèsent sur les services et les équipements publics dont ils bénéficient chaque jour.

Pour rappel, le 27 octobre dernier, alors que l'examen de la première partie du Projet de Loi de Finances (PLF) 2027 reprenait à l'Assemblée nationale, l'Association des maires ruraux du Gard (AMR 30) a alerté par voie de communiqué sur les conséquences directes et indirectes des restrictions budgétaires envisagées pour les collectivités territoriales.

Selon les associations nationales d'élus, les dispositions du projet initial représenteraient au moins **7,5 milliards d'euros de ponctions et de restrictions financières brutes pour les collectivités territoriales.** Un effort conséquent qui s'ajouterait aux mesures drastiques adoptées en 2024 et 2025, lesquelles ont déjà affaibli la situation financière de nombreuses collectivités.

LE FCTVA ET LA HAUSSE DES COTISATIONS À LA CNRACL : UNE DOUBLE INQUIÉTUDE

Diminuer sensiblement le remboursement forfaitaire de TVA (de 16,404% à 11,404%) sur une grande partie des investissements des collectivités territoriales tel que le prévoit la copie initiale du PLF représente 2,1 milliards d'euros d'économies pour l'État, au détriment des recettes d'investissement locales. Ce mécanisme est essentiel au financement de nos travaux : écoles, bâtiments communaux, patrimoine, équipements publics et infrastructures. Cette baisse de cinq points du taux ordinaire représenterait en effet une diminution d'environ 30,5% du montant de FCTVA perçu pour les dépenses concernées, à assiette identique.

À cette inquiétude s'ajoute une charge majeure : la hausse programmée des cotisations patronales à la CNRACL, dont le taux doit atteindre 40,65% au 1er janvier 2027. Cette hausse de 3 points pèsera directement sur les budgets de fonctionnement des communes qui emploient des agents titulaires concernés.

Mais au-delà des conséquences financières directes, c'est un effet domino particulièrement préoccupant qui nous inquiète. En effet, **le PLF 2027 impacte les Régions à travers une contribution globale estimée à environ 1 milliard d'euros.** Celle-ci intègre des suppressions majeures dont celle à hauteur de 134 millions d'euros qui concerne la dotation apprentissage, dispositif ayant pourtant fait ses preuves.

Le projet de suppression de la dotation de 100 millions d'euros versée aux Régions pour accompagner les dispositifs du FEADER illustre parfaitement les conséquences en cascade des restrictions budgétaires envisagées. Selon Régions de France, cette économie pour l'État pourrait compromettre jusqu'à 350 millions d'euros de financements agricoles sur une seule année, dont 45 millions d'euros en Occitanie selon les estimations régionales.

Il en est de même pour les Conseils départementaux qui occupent une place essentielle dans notre organisation territoriale. Chefs de file de l'action sociale, ils assument des dépenses obligatoires majeures. Dans le Gard, plus de 60% du budget départemental est consacré aux solidarités. Or un Département contraint de consacrer toujours davantage de moyens à ses dépenses obligatoires risque de disposer de moins de marges de manœuvre pour soutenir les investissements locaux, la voirie, les équipements publics et les services de proximité. **C'est une nouvelle illustration de cet effet domino : fragiliser les finances départementales, c'est aussi risquer de fragiliser les communes rurales et, au bout de la chaîne, leurs habitants.**

Les intercommunalités, au plus près des communes, exercent des compétences essentielles. Toute contraction de leurs ressources pourrait se répercuter sur les services à la population et les projets partagés. Une commune rurale peut donc être relativement préservée par les dispositions d'un budget national et néanmoins en subir indirectement les conséquences.

Pour autant, les maires ruraux sont parfaitement conscients de la nécessité de maîtriser la dépense publique. Ils n'ont d'ailleurs pas attendu les injonctions de l'État pour gérer leurs budgets avec rigueur, rechercher des économies et adapter leurs investissements à leurs moyens. Mais nous refusons que le redressement des comptes publics se traduise par un affaiblissement durable des capacités d'action des collectivités locales.

UN PREMIER SIGNAL PARLEMENTAIRE ENCOURAGEANT À CONFIRMER PAR LES SÉNATEURS

L'Assemblée nationale a voté, le 19 octobre, la suppression des dispositions instaurant la contribution progressive à l'effort budgétaire et réduisant le FCTVA. Nous prenons acte de ces votes, qui répondent à plusieurs préoccupations exprimées par les élus locaux. **Mais rien n'est définitivement acquis tant que la loi de finances n'est pas adoptée.**

L'AMR 30 appelle donc le Gouvernement et les sénateurs qui s'apprêtent à examiner le PLF 2027 à préserver les capacités d'investissement de l'ensemble des collectivités, à garantir des moyens suffisants aux intercommunalités, aux Départements et aux Régions, et à engager une véritable concertation sur les conséquences cumulées des mesures budgétaires.

Car derrière les tableaux financiers et les économies annoncées, il y a des réalités très concrètes : une école à rénover, une route à sécuriser, un réseau d'eau à entretenir, un service à maintenir ou un projet communal à réaliser. Affaiblir les finances locales, c'est prendre le risque d'affaiblir les services publics qui font vivre nos territoires.

L'AMR 30 restera pleinement mobilisée pour défendre les communes rurales et appelle donc à la fermeture symbolique des mairies le mardi 24 novembre 2026.

LE BUREAU DE L'AMR 30